

LA PRECIPITATION

I- Généralité :

Opération consistant à ajouter à une **solution** un **réactif** qui provoque la formation d'une substance à l'état solide, substance qui, sous l'effet de la **gravitation**, se dépose au fond du récipient ou, comme on a l'habitude de, « **précipite** ».

Dans certains cas, il suffit d'ajouter un solvant différent dans lequel la substance à précipiter est beaucoup moins soluble que dans le solvant primitif : l'adjonction d'**éthanol** à une solution aqueuse de **sulfate de calcium** favorise la précipitation de ce dernier.

Dans de nombreux autres cas, c'est le réactif ajouté qui forme avec la substance à précipiter un composé peu soluble : l'**argent** peut être précipité soit par des solutions d'un de ses **sels** solubles sous forme de **chlorure d'argent AgCl**, soit par adjonction d'**ions chlore**, c'est-à-dire au moyen d'une solution contenant un **chlorure soluble** ou de l'acide chlorhydrique.

II- Aspect :

L'aspect d'un précipité est influencé par la manière dont s'est produite la précipitation : en général, une précipitation rapide favorise la formation d'un précipité **pulvérulent**, tandis qu'une précipitation lente favorise la formation de grosses particules.

III- Utilisation :

La précipitation est exploitée soit industriellement, soit en laboratoire comme **méthode de séparation**, de **purification** et d'**analyse**.